



cifal
Ouagadougou

AUTONOMIE FINANCIERE DES
COLLECTIVITES LOCALES
D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA
MOBILISATION DES RESSOURCES
LOCALES



Du 08 au 12 Juin 2009 à Douala (Cameroun)

MODULE D'INTERVENTION
SITUATION DES FINANCES DES
COLLECTIVITES LOCALES EN
AFRIQUE ET ETAT DES LIEUX DES
PRATIQUES DES COLLECTIVITES
LOCALES EN MATIERE DE
MOBILISATION DES RESSOURCES

INTITULE

Le rendement actuel et potentiel de
la fiscalité locale des communes :

Cas du Niger



INTERVENANT
MAMANE Ousmane



A L'HOTEL SOMATEL





MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Plan de présentation

- I. **Présentation sommaire du Niger**
- II. **Bref aperçu de la Communauté Urbaine de Niamey**
- III. **Contexte institutionnel et juridique de la décentralisation et de la fiscalité locale**
- IV. **Typologies des ressources et bases de données fiscales**
- V. **Mécanismes et Procédures de mobilisation des ressources locales**
- VI. **Conclusion**



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



18/06/2009
AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

I. Présentation sommaire du Niger

- ◆ *Pays sahélien et désertique, le Niger fait frontière avec l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Libye, le Mali et le Nigeria;*
- ◆ *Un des Pays les plus vastes de l'Afrique de l'Ouest, le Niger a une superficie de 1 267 000 Km²;*
- ◆ *Le Niger est indépendant depuis le 3 août 1960;*
- ◆ *La population actuelle du Niger est estimée à 13,5 millions d'habitants;*
- ◆ *Le territoire du Niger est divisé en huit régions: Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéri et Zinder;*



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

18/06/2009



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

De 1919 à 1926, Zinder fut la capitale du Niger;

De 1926 à aujourd'hui, Niamey est la Capitale du Niger;

Les élections de juillet 2004 consacrent la mise en œuvre d'une communalisation intégrale du pays;

Le Niger présente des perspectives prometteuses : Barrage de Kandadji; 2ème pont à Niamey; extraction du pétrole, le port sec de Dosso, l'extraction de l'Uranium d'Imouranane , etc.



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



4

**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

18/06/2009



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

II. Bref aperçu sur la Communauté Urbaine de Niamey

Au plan administratif:

- ◆ Initialement, Niamey est constitué des villages: Goudel, Maourey, Gaweye, etc;
- ◆ En 1901, l'administration coloniale crée le poste de Niamey;
- ◆ En 1903, Niamey a été érigé en chef lieu du territoire militaire du Niger;
- ◆ La région de Niamey, est érigée en Communauté Urbaine en vertu de la loi N°98-32 du 14 septembre 1998 avec 5 communes Urbaines;
- ◆ La loi N° 2002 – 012 du 11 juin 2002 détermine la libre administration des Collectivités Territoriales, leurs compétences et leur ressources;
- ◆ La loi N°2002- 013 du 11 juin 2002 porte transfert des compétences aux régions, départements et communes;



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

18/06/2009

5



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Au plan démographique:

- ◆ En 1960, Niamey ne comptait que 35.000 habitants;
- ◆ Elle compte actuellement plus de 800 000 habitants dont 98,6% de cette population est de nationalité nigérienne, 3,8% de nationalité des pays membres de l'UEMOA et 0,6% des autres nationalités;
- ◆ Situation chiffrée: Source RG/PH:2001



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



6

AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

18/06/2009



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Cnes	Ny I	NY II	NY III	NY IV	NY V	CUN
P.U	138210	191800	188800	192820	89300	800930
P R	15992	ND	2472	8944	8222	35631
total	154202	191800	191272	201764	97522	836561



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

III. Contexte institutionnel et juridique de la fiscalité locale

Le contexte institutionnel et juridique de la fiscalité locale au Niger est caractérisé par plusieurs textes réglementaires. Il s'agit principalement de :

la loi n°2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, départements et communes;

la loi n° 2002-013 du 11 juin 2002, portant transfert de compétences aux régions, départements et communes;

la loi n°2002 - 017 du 11 juin 2002, déterminant le régime financier des régions, des départements et des communes;

Le décret 2002-196/PRN/MF/E du 26 juillet 2002 portant règlement général de la comptabilité publique établit en conformité avec la réglementation de l'UEMOA(n°06/97/CM/UEMOA).



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



8

AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

III. Contexte institutionnel et juridique de la fiscalité locale (suite)

- ✓ L'ordonnance n°93-28 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle au Niger. Cette ordonnance complétée et modifiée par la loi 2008-22 du 23 juin 2008 prévoit que les chefs coutumiers assurent des fonctions de recouvrement des impôts;
- ✓ L'arrêté conjoint n°308/MF/MI/MAT du 11 décembre 2000 a défini un cadre de collaboration entre l'administration fiscale et les collectivités territoriales



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



18/06/2009
AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

IV. Typologie des ressources et bases de données fiscales locales

Les collectivités territoriales du Niger sont attributaires de ressources fiscales qui proviennent soit d'une fiscalité rétrocédée par l'État (gérée par la DGI/ME/F) soit de la fiscalité propre (gérée par les Collectivités/ME/ID/SP).



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



10

AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

18/06/2009



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

4.1 la fiscalité rétrocédée: elle est composée pour l'essentiel de :

la taxe immobilière (article 7 du titre II section III du régime fiscal et domanial): cette taxe est perçue à 80% pour le compte de l'État et à 20% pour les collectivités locales;

la contribution des patentes (article 186 du titre II, section VI du régime fiscal et domanial): cette contribution est reversée à 100% aux collectivités territoriales;

La patente synthétique (article I du titre II, section IX du régime fiscal et domanial): perçue à 70% pour l'État et 30% aux collectivités locales;



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

18/06/2009

11



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

IV. Typologie des ressources et bases de données fiscales locales (suite)

4.2 La fiscalité propre:

Elle est constituée principalement des impôts directs, les taxes indirectes, les taxes rémunératoires, les revenus du domaine et du patrimoine, les centimes additionnels et des autres taxes.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



18/06/2009
AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

a) Les principaux impôts directs:

La taxe annuelle de voirie instituée par arrêté municipal du 27/03/1954;

La taxe annuelle sur les embarcations;

La taxe annuelle sur les vélocipèdes; les cyclomoteurs sans vitesse) et les cyclomoteurs à vitesse ne dépassant pas 50 cv;

La taxe sur l'exploitation des taxis ;

La taxe hôtelière;

La taxe sur les pompes d'hydrocarbures ;

La taxe mensuelle sur les appareils de jeux installés dans les lieux publics;

La taxe annuelle sur l'exploitation des débits de boisson;

Les frais d'établissements des actes de cession de terrains;

La taxe journalière sur l'exploitation des moulins à grains.



cifal

Ouagadougou

Du 08 au

12/06/09

Douala

(Cameroun)



13

AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

IV. Typologie des ressources et bases de données fiscales locales (suite)

b) Les principales taxes indirectes:

- ◆ La taxe annuelle sur les colporteurs ambulants non assujettis à la patente ;
- ◆ La taxe de stationnement et vente sur les trottoirs et places autres que sur les marchés ;
- ◆ La taxe d'abattage des animaux de boucherie;
- ◆ La taxe sur les spectacles et divertissements;
- ◆ La taxe sur le droit de sortie des véhicules de transport public de personnes ou de marchandises sortant du territoire de la commune.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



14

18/06/2009
AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

IV. Typologie des ressources et bases de données fiscales locales (suite)

C) Les principales taxes rémunératoires:

- ◆ La taxe d'identification des animaux;
- ◆ Les frais de gardiennage à la fourrière;
- ◆ La taxe de gare routière;
- ◆ La taxe de parking horaire ou journalière pour stationnement sur parkings aménagés;
- ◆ Les frais de légalisation des actes administratifs et actes d'état civil;
- ◆ Le produit de service de santé (toilettes publiques et bornes fontaines)



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



15



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

IV. Typologie des ressources et bases de données fiscales locales (suite)

d) Le revenu du domaine et du patrimoine:

- ◆ La taxe sur l'exploitation des carrières: le taux varie en fonction de la nature des matériaux et du cubage extrait.

e) Les centimes additionnels:

- ◆ La loi prévoit que les communes peuvent instituer des centimes additionnels à la contribution des patentes et aux licences dans la limite de 30 %

f) Autres taxes:

- ◆ La taxe de salubrité ou d'hygiène instituée par arrêté préfectoral n°005/PPCUN du 11 janvier 1999 et modifié par l'arrêté n°019/PP/CUN du 4 mai 2004. Elle s'applique à toute personne physique ou morale exerçant une activité source de pollution;



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



16



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

IV. Typologie des ressources et bases de données fiscales locales (suite)

4.3 bases de données fiscales locales:

- ◆ l'assiette de la fiscalité locale pour la communauté urbaine et les cinq communes de Niamey est peu fiable; Cependant, une vaste opération d'adressage de la ville est en cours de réalisation sur la base d'une fiche conjointe Communauté Urbaine de Niamey – Direction Régionale des Impôts;
- ◆ Un audit organisationnel, fiscal et financier de la Communauté Urbaine et de cinq communes de Niamey (réalisé en 2007) a permis de faire un bilan diagnostique de la gestion communale au niveau de la Communauté Urbaine de Niamey. Cet audit a abouti à des recommandations et un plan d'action à court, à moyen et à long terme dans la perspective d'une amélioration de cette gestion communale. L'axe prioritaire de ce plan d'action était d'améliorer le mécanisme de mobilisation de ressources propres des collectivités de Niamey à travers une étude d'appui à la fiscalité locale qui est déjà en cours de réalisation.



Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

18/06/2009

17



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

V. Mécanismes et Procédures de mobilisation des ressources locales

- ◆ Les mécanismes et procédures de collecte sont obsolètes. Cependant, deux outils essentiels sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'étude tantôt indiquée: le Manuel de Procédures fiscales et le Manuel des procédures comptables ;
- ❖ **Le Manuel des procédures fiscales:** son armature repose sur les éléments ci-après:
 - ✓ Le cadre institutionnel des collectivités (les organes délibérants, exécutifs et opérationnels);
 - ✓ La réglementation de la fiscalité locale (création de taxes, fixation d'assiette et des tarifs, etc) ;
 - ✓ Harmoniser la fiscalité propre avec celle rétrocedée;
 - ✓ Les tâches d'émission des impôts par voie de rôle, par ordre de recettes; l'authentification de la créance fiscale, le suivi des émissions;
 - Le recouvrement de l'impôt, la gestion du contentieux fiscal et les contrôles interne et externe.



cifal

Ouagadougou

Du 08 au

12/06/09

Douala

(Cameroun)



18

AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

❖ **Le Manuel des procédures comptables** dont les grandes orientations reposent sur:

- ✓ Le cadre institutionnel des collectivités (les organes délibérants, exécutifs et opérationnels);
- ✓ Le cadre normatif de la comptabilité des collectivités;
- ✓ Les procédures comptables (encaissements des recettes, exécution des dépenses, les opérations hors budget et les arrêts de comptes).



cifal

Ouagadougou

Du 08 au

12/06/09

Douala

(Cameroun)



19

**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

18/06/2009



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

V. Mécanismes et Procédures de mobilisation des ressources locales (suite)

- ◆ Appropriation et Mise en œuvre des ces outils de mobilisation de fiscalité locale.
La mise en œuvre de ces outils sera au préalable précédée d'un mécanisme de leur appropriation (formation des acteurs, accompagnement en service, information et sensibilisation et une large diffusion)
- ◆ Le taux de recouvrement de la fiscalité locale notamment propre doit être améliorer à travers une refonte générale de cette fiscalité et une amélioration significative des stratégies et outils d'aide à la mobilisation des ressources.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

18/06/2009

20



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

V. Mécanismes et Procédures de mobilisation de la fiscalité locale (suite)

- ◆ Appropriation et Mise en œuvre des ces outils d'aide à la mobilisation de la fiscalité locale:
- ✓ La mise en œuvre de ces outils sera au préalable précédée d'un mécanisme de leur appropriation (formation des acteurs, accompagnement en service, information et sensibilisation et une large diffusion);
- ✓ Ces documents une fois approuvés serviront de référentiel en matière d'outils d'aide à la mobilisation de la fiscalité locale pour l'essentiel des communes du Niger



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



18/06/2009
AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

VI. Conclusion

- ◆ La problématique de l'autonomie financière constitue aujourd'hui plus que jamais une préoccupation des collectivités de Niamey au vu de la l'inadéquation entre les compétences qui leur sont dévolues et le niveau de leurs ressources tant humaines, matérielles que financières.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



18/06/2009
AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



MAMANE Ousmane

NIGER



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

18/06/2009